



Référendum d'initiative partagée

SOUTIEN D'UNE PROPOSITION DE LOI AU TITRE DU TROISIEME ALINEA DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION VISANT A AFFIRMER LE CARACTERE DE SERVICE PUBLIC NATIONAL DE L'EXPLOITATION DES AERODROMES DE PARIS

Pour soutenir cette proposition les électeurs disposent de plusieurs moyens :

- **Sur le site internet du Gouvernement <https://referendum.interieur.gouv.fr/>**
- **Sur une borne d'accès relié à internet installée dans la mairie de Maxéville**
- **Sur support papier (formulaire CERFA) téléchargeable sur le site du gouvernement ou sur le site de la mairie www.marbache.fr et à déposer ensuite à la mairie de Maxéville en se munissant d'une pièce d'identité (liste des pièces acceptées disponible sur le site du gouvernement).**